

Les Mesneux

N° 4

Bulletin d'information

Novembre 1996

Éditorial

Longtemps épargné, le centre de notre village est depuis quelques mois le théâtre des exactions d'une certaine jeunesse désœuvrée et sans but parmi laquelle on ne retrouve pas que des éléments étrangers à notre commune. Phénomène de société ? Sans doute, mais il n'y a pas de fumée sans feu, la "chienlit" n'est pas une fatalité et la tolérer serait une faute.

Nous sommes tous concernés.

Les pouvoirs municipaux et les forces de l'ordre, bien sûr, dont l'action est permanente mais forcément limitée par le cadre légal restrictif qu'elles ont mission de respecter.

Les jeunes, ou du moins certaines d'entre eux, car les adolescents de notre village dans leur grande majorité sont sains, qui doivent comprendre que leur liberté d'action cesse là où commence le droit des autres, en particulier à la tranquillité.

Les parents enfin, acteurs privilégiés du dialogue avec leurs enfants, qui doivent être vigilants s'ils veulent éviter que la confiance légitime et nécessaire qu'ils leur font ne risque parfois d'être surprise.

Mais la voie est étroite et exigeante entre le danger du "laisser faire" et le risque des réactions excessives.

Il est cependant de notre responsabilité collective d'y veiller si l'on veut éviter que la greffe de la "loubardise" avec son cortège de délinquance en tous genres ne prenne chez nous.

J.C. LEVASSEUR.

L'Église Saint-Remi

À l'occasion du XV^{ème} centenaire du Baptême de Clovis une découverte des églises St Remi par les "Circuits Saint Remi" dans le diocèse de Reims-Ardenne a été proposée. Le texte suivant réalisé en juillet 96 est celui de la plaquette remise aux visiteurs lors de la visite de notre Eglise.

Le premier écrit concernant la commune apparait en l'an 1172 au moment de la fondation de l'église, qui fut consacrée à Saint-Remi : "*Maisneux Juxta Remis*" (Maisneux à côté de Reims).

L'église St REMI de LES MESNEUX, entourée d'un petit cimetière, est du début du

XII^{ème} siècle, et principalement de style roman. Elle est orientée, le chœur vers le Nord-Est et son plan est en forme de croix latine. Un porche, du XVIII^{ème} siècle, abrite le portail de la façade ouest dont les vantaux du XV^{ème} siècle sont classés.

LA NEF

De style roman, la nef est la partie restante de la construction d'origine en 1172. Elle est formée de quatre travées aux arcades reposant sur des piliers carrés. La voûte de pierre, sur croisée d'ogives, en néo-gothique, date de la fin du XIX^{ème} siècle. On remarquera les six statues au-dessus des arcades représentant :

• côté sud : St Michel, Ste Geneviève (la troisième

Suite page 11



Les Conseils Municipaux

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 26 avril 96

Le Conseil Municipal a abordé les questions suivantes :

1 - Travaux de réfection de voiries rue Neuve et rue de l'Église

Considérant que la chaussée de ces deux rues est totalement dégradée, le Conseil Municipal en a décidé la réfection conformément aux investissements possibles déjà prévus au Budget Primitif.

Le dossier de consultation a été établi par la Direction Départementale de l'Équipement de Reims Fismes, pour une somme estimée à environ 150 000 Frs.

Le Maire est chargé d'engager la procédure de marché négocié en application du Code des Marchés Publics, et de signer toutes les pièces afférentes à la passation du marché avec l'entreprise qui sera retenue, dans la mesure où le montant des travaux est inférieur à l'estimation.

Le Maire est également chargé de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention pour travaux d'investissement.

Le plan de financement sera assuré par des fonds propres et par un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne de Reims.

2 - Emprunt Caisse d'Épargne de Reims.

Dans le cadre de ces travaux, le Conseil Municipal a donc décidé d'avoir recours à l'emprunt.

Après avoir étudié plusieurs propositions, le Conseil Municipal a décidé de réaliser un emprunt de 107 000 Frs sur une durée de 10 ans, auprès de la Caisse d'Épargne de Champagne Ardenne.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat.

3 - Adhésion des communes de Méry - Prémecy et de Courmas au SICOM de Gueux.

Vu les demandes des communes de Méry - Prémecy et de Courmas d'adhérer au SICOM de Gueux, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a donné à l'unanimité, un avis favorable à ces deux adhésions.

4 - Divers

Achat de plaques de rues afin de remplacer celles de la rue du Haut et celles manquantes sur l'ensemble de la Commune, (Valeur environ 4 000 Frs) auprès des Établissements LACROIX Signalisation. Ces plaques seront posées courant juin.

Achat de trois ordinateurs COMPAQ PRESARIO pour l'école primaire et conformément au programme pédagogique.

Achat réalisé auprès de la Société M.I.D pour un montant de 27 097,61 Frs.

Rencontre de certains conseillers municipaux et des enfants de CE1/CE2, classe de Madame SUISSE, dans le cadre du programme d'éducation civique sur l'organisation administrative de la France, prévue le 18 mai 1996.

Fixation de la date du FORUM : le 18 juin 1996 à la Salle de la Croisette au bâtiment P1.

Projet de concert le 18 juin 1996 avec la Chorale du Cap de la Madeleine (Canada).

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 31 mai 96

Le Conseil Municipal a abordé les questions suivantes :

1 - Vote du Compte Administratif 1995

Le Conseil Municipal a procédé, article par article, à l'examen du Compte Administratif 1995, présenté par Mr DIEDERICH, et qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Excédent de clôture 99 364,93 Frs

Investissement :

Déficit de clôture 437 873,33 Frs

Il ressort un déficit global de clôture de 338 508,40 Frs.

Après vote a bulletin secret, Le Compte Administratif 95 est approuvé par l'unanimité des Conseillers présents.

2 - Approbation du Compte de Gestion Comptable année 1995.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 1995 y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 95 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1995, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 96

1 - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'augmentation du nombre des élèves fréquentant l'école primaire pour la rentrée 1996.

D'ores et déjà, six enfants supplémentaires sont inscrits. La mise à disposition prochaine du nouveau lotissement du Clos du Château laisse à penser que d'autres inscriptions suivront dans les mois à venir.

Il est donc nécessaire de réaliser l'achat de mobilier scolaire ; soit 8 tables avec casiers et 16 chaises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet achat initialement prévu au budget primitif 1996, auprès de l'UGAP pour un montant T.T.C. de 5929,98 Frs.

2 - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans son courrier du 17 juin 1996, le Syndicat

Les Conseils Municipaux

Intercommunal d'Études et de Programmation de la Région Urbaine de Reims (S.I.E.P.) demande la nomination de deux délégués pour représenter la Commune au sein du Syndicat, les précédents délégués n'ayant pas été renouvelés à la suite des élections municipales de juin 1995.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a retenu à l'unanimité les candidatures de :

Mr LEVASSEUR Jean-Claude

Mr FERY Alfred.

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 6 septembre 96

Le Conseil Municipal a abordé les questions suivantes :

1 - Vote du budget supplémentaire 1996

Monsieur le Maire a présenté, article par article, le Budget Supplémentaire 1996. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé :

- d'accepter le Budget Supplémentaire arrêté :

- en dépenses et recettes de Fonctionnement à la somme de 393 436 Frs.

- en dépenses et recettes d'investissements à la somme de 376 292 Frs.

Aucun investissement supplémentaire autre que ceux déjà votés au Budget Primitif n'a été prévu.

2 - Salles des Jeunes :

Le Maire a fait part à l'ensemble des conseillers des difficultés de fonctionnement de la Salle mise à la disposition des Jeunes.

Aucun parent n'ayant répondu à l'appel pour aider la commune à la surveillance et au bon fonctionnement de la Salle, la part de responsabilité communale s'est trouvée seule engagée.

Une réunion avec les jeunes et les parents est prévue le Mardi 17 septembre à 18 H 30 pour suite à donner.

3 - Renouvellement du bureau de l'association

foncière.

Le mandat des membres du Bureau de l'Association Foncière arrivant à expiration, la Chambre d'Agriculture de la Marne et le Conseil Municipal doivent désigner chacun la moitié des Membres du Bureau.

Mr le Président de l'A.F. est chargé avec le Maire de proposer une liste de propriétaires.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la liste proposée par Mr Jacquinet Michel, Président de l'Association Foncière.

4 - Divers

La commune a mis une option sur un séjour en classe verte à Bachat-Bouloud en fonction de la liste envoyée chaque année par le Département.

Notre commune a été retenue pour un séjour du 5 au 16 mai 1997.

Ce séjour sera prévu pour la classe de CE 1 - CE 2 (à confirmer).

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision et décide de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 1997.

Le Maire informe le Conseil Municipal de son intention de prendre un arrêté pour réglementer le stationnement aux carrefours du village munis de STOP.

Le Conseil Municipal a décidé de reporter l'installation des spots dans le chœur de l'Église.

Le Maire a informé le Conseil Municipal de la création officielle en juillet du Syndicat ACTIFRAR (Association des Communes Traversées par les Infrastructures Ferroviaire et Autoroutières de l'Arrondissement de Reims).
Syndicat à vocation unique.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'augmentation importante du nombre des enfants fréquentant la cantine scolaire et qu'il sera peut être nécessaire de s'adapter à cette demande.

Forum

**Samedi 16 novembre 1996 à 14 h 30 salle polyvalente
avec proclamation du concours des maisons fleuries et remise des prix**

A compter

**du 17 novembre, un étal de fruits et légumes sera présent
chaque dimanche matin sur la place de la Mairie**

L' Association des Familles Rurales

Pour la 4ème année consécutive, l'Association des Familles Rurales des Mesneux a organisé un centre aéré pour les enfants du village de 4 à 10 ans du 1er au 26 juillet dernier et a accueilli, durant quatre semaines, une vingtaine d'enfants dans les locaux du bâtiment P1 "La Croisette".

Travaux manuels, comme la réalisation d'une maquette sur les différents moyens de transport, jeux de plein-air sur le terrain de sport communal, piscine ont été les principales activités organisées durant cette session.

Par ailleurs, les enfants ont pu faire une promenade en bateau sur la Marne

à Cumières et un mini-camp de trois jours s'est déroulé à Somepy-Tahure où ils ont pu pratiquer différents sports collectifs, comme le football, le basket.....



Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidés à préparer ce centre aéré.

Nous vous donnons rendez-vous à l'année prochaine pour le plus grand bonheur de nos enfants !

Informations Diverses

Pour être informé, pensez aussi à regarder les 3 panneaux d'affichage municipaux.

INFORMATIONS PRATIQUES

N° de téléphones utiles

Pompiers Les Mesneux :
M. Bougy Alain :
03 26 36 31 06

Gendarmerie
03 26 03 60 04

Samu / Smur :
15 ou 03 26 06 07 08

Centre Anti-Poisons :
03 26 86 26 86

CHU :
03 26 78 78 78

Médecins de garde :
commissariat
03 26 61 44 00

Centre de Transfusion Sanguine
03 26 78 49 49

Dépannage EDF :
03 26 47 22 22

Compagnie Générale des Eaux :
03 26 49 16 20

BIBLIOTHÈQUE

Le MERCREDI
de 17 h 45 à 19 h
Sauf pendant les vacances
scolaires

Benne et décharges

Mise à votre disposition de la benne communale pour retirer vos tailles de haies ou vos gravats sur rendez-vous auprès de la Mairie.

En semaine elle se trouve les lundis et les jeudis en fin d'après-midi route de Jouy.
Évitez et nettoyez vos débordements ! ...

Elle est strictement réservée aux particuliers des Mesneux.

Les professionnels doivent impérativement déposer leurs déchets dans les décharges soit : à Pargny, ouverte gratuitement en semaine pour les habitants de la commune :

soit à la chaufferie de Reims ouverte du 1er octobre au 31 mars.

Lundi et Samedi 08 h à 18
Mardi à Vendredi 14 h à 18
Dimanche et J. fériés 09 h à 12

HORAIRES ET CULTES

17 Novembre à 9 H 45
• Les Mesneux •

24 Novembre à 9 H 45
• Bezannes •

1er Décembre à 9 H 45
• Ormes •

8 Décembre à 9 H 45
• Bezannes •

15 Décembre à 9 H 45
• Les Mesneux •

16 Décembre à 20 H 30
Soirée Pénitentielle
• Tinquieux •

22 Décembre à 9 H 45
• Bezannes •

24 Décembre à 20 H 30
Messe de veillée de Noël
• Les Mesneux •

25 Décembre à 9 H 45
Messe de Noël
• Bezannes •

TINQUEUX

Samedi à 18 h 30
Dimanche à 11 h 00

Presbytère Permanence 6 avenue du 29 Août 44 Tinquieux

Mardi de 15 h 30 à 18 h 00

Marie Claire Rousseaux

Mardi de 17 h 00 à 19 h 00

Inscriptions baptême

Jeudi de 17 h 00 à 18 h 30

Marie Claire Rousseaux

Vendredi de 17 h 00 à 19 h 00

Père C. COLLIGNON

Tel : 03 26 08 10 12

Père P. JADOT

Tel : 03 26 85 82 19

**Permanence de LA POSTE à la Mairie
Lundi, Mercredi, Vendredi, de 16 h 00 à 17 h 00**

Horaires d'ouverture du Secrétariat de Mairie au public

Lundi 14 h 00 à 18 h 30

Mardi 14 h 00 à 17 h 00

Mercredi 14 h 00 à 17 h 00

Jeudi 14 h 00 à 18 h 30

Vendredi 14 h 00 à 16 h 00

Tel : 03 26 36 55 98

Fax : 03 26 50 20 90

Expositions

Pourquoi ne pas exposer vos peintures, tissages, sculptures, peintures sur soie, pâte à sel, etc... un dimanche de Mars ? Prendre contact au :

Tel : 03 26 36 34 17 (M. Bardot)

Tel : 03 26 36 41 17 (M. Plançon)

Du 12 au 20 Avril 97 dans la Salle Polyvalente, plusieurs artistes de la région exposeront leurs œuvres.

Bien Vivre Aux Mesneux

Bienvenue aux Nouveaux !

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de notre Commune, où nous vous souhaitons une excellente intégration.

Vous trouverez en Mairie auprès de notre secrétaire tous les renseignements que vous recherchez pour faciliter vos éventuelles démarches.

Plusieurs Associations sont à votre disposition et vous feront bénéficier de leurs activités :

- Musculation
- Tennis
- Tennis de Table
- Volley-Ball
- Yoga...

Toutes ses activités se déroulent soit dans le bâtiment P1 dit "La Croisette", face au terrain de sport route de Villedommange ; soit dans la salle polyvalente ; soit sur les courts de tennis route de Jouy .

Tous les responsables de section seront heureux de vous accueillir pour vous donner les horaires et le montant des cotisations. Vous pouvez vous procurer le journal de l'ASC auprès de son Président.

Le Comité des Fêtes,

organise les manifestations de divertissements comme la Fête Patronale, le Noël des Enfants, la soirée Ados, le Bal de la St Valentin et beaucoup d'autres... La présidente Madame Patigny Patricia, (2, rue Émile Brûlé) et toute son équipe seront heureux de vous renseigner et de vous accueillir si vous disposez de temps libre.

L'Association Sportive et Culturelle,

avec à sa Présidence Gérard Florentin (Tel : 03 26 36 61 79) organise toutes les manifestations sportives et culturelles avec un nombre important de sections :

- Aïkido
- Basket
- Bibliothèque
- Football
- Gymnastique Adulte

L'Association Familles Rurales,

organise un centre aéré tous les étés pour les enfants de 4 à 10 ans, avec loisirs et mini-camp, sous la Présidence de Madame Leroy Marie-Thérèse assistée de son équipe. (Lire l'article page 4)

Les enfants utilisent la salle centrale du bâtiment P1 "La Croisette" ainsi que les installations réservées au tennis de table. L'équipe comprend un directeur de centre aéré et des moniteurs titulaires du BAFA.

Un "Espace Jeunes",

situé sur le côté du bâtiment P3, à l'extrémité du Clos du Château, est ouvert tous les mercredis, samedis et dimanches de 14h00 à 19h30 ainsi que durant les vacances scolaires. Les jeunes des Mesneux doivent retirer une autorisation parentale à faire signer et une carte en Mairie.

Le SICOM

La collecte des ordures ménagères (OM) de notre commune est assurée par la société DECTRA et gérée par le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères (SICOM) auquel notre commune reverse chaque année le montant de ce service (calculé au nombre d'habitants) et dont la récupération au niveau de la population est incluse dans le montant des impôts locaux.

A compter du 1er janvier 1997, le District de Gueux dans le cadre d'une compétence nouvelle va reprendre à son compte la gestion des OM et le SICOM sera dissous.

Il est apparu souhaitable aux délégués de notre commune au District et à un certain nombre d'autres délégués d'autres communes de profiter de cette opportunité pour instituer une redevance par foyer, ce qui permettrait de garder au niveau de chaque commune un prix identique à ce qu'il est actuellement, et donc plus équitable qu'un calcul basé sur la fiscalité que proposent certains et qui, projeté au niveau des 28 communes et 11 000 habitants du District, entrainerait des disproportions énormes entre certaines communes, ce qui nous paraît contraire à l'état d'esprit districel.

Décision en fin d'année.

La vie de l'École primaire

Rentrée des écoliers !

Cette année, 73 enfants ont regagné les 3 classes de notre école pour la rentrée, le 3 Septembre 1996.

Quelques changements sont intervenus :

Madame Giannetta a été nommée pour cette année et a pris les 25 élèves de CM1 - CM2 alors que Mesdames Kesler et Suisse assurent l'enseignement à 25 élèves de CE2 - CM1, l'effectif des CP et CE1 étant de 23 élèves.

Deux mois déjà bien remplis :

- les ordinateurs fonctionnent à plein temps : les différentes classes y accèdent à tour de rôle ; les mordus y passent même leur "récré". De nouveaux logiciels ont été achetés qui permettent une exploitation encore plus efficace.

- les CM profitent de l'enseignement de 2 langues vivantes, anglais et allemand, à raison de 3/4 d'heure par matière et par semaine.

Ces 2 matières sont dispensées par Mesdames Canard et Leclerc, toutes deux professeurs.

- les classes de CP/CE1 et CE2/CM1 vont à la piscine Château d'eau (croix-rouge) depuis la fin du mois de septembre.

Nous poursuivons l'expérience de la correspondance scolaire avec une école de Tahiti, située à Mairipehe, près de Papeete.

Nous avons ainsi le rêve à portée de stylo !

Voyage ! Voyage ! Pas à Tahiti mais à Bachat-Bouloud, cette année, pour une classe verte où les enfants vont découvrir la faune et la flore des Alpes et pratiquer différentes activités sportives.

Pour ceux qui restent, le voyage est toujours là, à portée de main : notre bibliothèque possède en effet un nombre croissant d'ouvrages que les enfants peuvent emprunter à volonté. Ce prêt est complété par celui de la bibliothèque de la commune où les enfants se rendent une fois tous les quinze jours.

Que souhaiter de mieux, sinon des spectacles dans le courant de l'année au Manège de Reims !

Le premier ? "Concert tôt pour mineurs majeurs", avec Thibault, rappelez vous, les enfants, le chanteur qui nous faisait reprendre en chœur "pas peur, pas peur du noir". Tout un programme !

Enfin, l'école proposera diverses manifestations dont la première sera, au mois de novembre, la vente de cartes de vœux au profit de la coopérative scolaire (en mairie, à la poste, et à l'école).

Pour terminer, un petit jeu de mémoire : Sauriez-vous mettre un prénom et/ou un nom sur chacun de ces visages d'élèves de l'école. C'était en 1986, il y a juste 10 ans ! Depuis cette année, à votre avis, combien d'enfants ont usé leur fond de culotte sur les bancs de l'école ? 90 ? 150 ? 180 ?

Réponse dans le prochain numéro !

Catherine Moret.



Parlons en !...

Depuis quelques temps des jeunes gens venant de la périphérie avec une prédominance du quartier Croix Rouge investissent le village. Ils ont dans un premier temps contribué à la restriction des horaires d'ouverture de "L'Espace Jeunes" compte tenu des débordements et du non respect du règlement intérieur, prenant cette salle pour un lieu de rencontre où tabac et alcool devenaient leur quotidien.

Nous avons modifié les conditions d'accès à cet espace, en interdisant aux jeunes extérieurs au village la fréquentation de celui-ci. A maintes reprises les adultes responsables de l'ouverture et de la fermeture du local se sont trouvés confrontés à des intimidations et des menaces de la part des éléments étrangers.

Depuis ceux-ci ont investi de nouveau la place de la Mairie, causant des nuisances sonores et diverses dégradations des édifices, véhicules et mobiliers municipaux. Le Maire et ses Adjoints ont à plusieurs reprises essayé d'entraver leurs actions, mais avec plus ou moins de succès devant ces jeunes désœuvrés et le plus souvent sous l'emprise de boissons alcoolisées, telles que des bières à 10% du volume d'alcool, ou un mélange d'alcool pharmaceutique à 90% et de menthe. Il est évident que toute action municipale peut difficilement aboutir avec de tels individus.

Quelles sont donc les raisons de ces jeunes pour venir dans notre village ? Ils ne s'en cachent pas. Ils viennent voir leurs "Meuf" (copines) et d'après eux rien ne peut leur interdire de se regrouper sur la place.

Vendredi 1er novembre dans la soirée, un nouveau débordement nous a contraint à intervenir et de faire déplacer les gendarmes. Nous avons subi toutes formes d'insultes et de provocations ainsi que diverses dégradations, des fleurs et des poubelles ont été arrachées, des voitures endommagées, des panneaux arrachés, et un panneau d'affichage public détérioré etc ...

Les gendarmes ont procédé aux contrôles d'identité, et recueilli les dépositions des témoins. Ce soir là, deux jeunes filles des Mesneux étaient présentes, mais ce ne sont pas les seules, égéries de ces nouveaux "Rambos" aux petits pieds. Ils nous ont déclaré ouvertement leurs intentions de revenir en force, pour continuer à se réunir sur la place et à fréquenter leurs chéries. Cette intention de troubler l'ordre a été faite devant les gendarmes et les élus, sous les hurlements hystériques d'une des demoiselles.

Nous ne souhaitons pas en rester là, et nous avons décidé de convoquer les parents concernés pour leur exposer les faits. Ils ont fait preuve de compréhension et détermination, nous assurant que leur fille ne serait plus à l'origine des rassemblements et qu'elle ne fréquenterait plus la place du village. Nous tenons à les remercier de leur compréhension et de leur aide qui sont indispensables.

Les abords de l'école primaire sont souillés par l'urine de ces individus, la place est couverte de bouteilles le plus souvent cassées, toutes ces choses peuvent blesser nos jeunes enfants qui empruntent la place du village pour se rendre à l'école. Plusieurs parents ont été insultés devant leurs enfants, et ces derniers ont peur de passer devant ces jeunes. Qu'advient-il de notre commune si nous les laissons faire ?

L'éclairage public a été modifié volontairement pour s'éteindre à 22 h 00. Nous sommes conscients du désagrément que cela peut vous occasionner mais nous pensons ainsi gêner ces manifestations nocturnes.

Nous sommes tous concernés par ce problème, et il faut réagir avec l'ensemble des riverains, pour que ces mauvaises fréquentations n'aient plus lieu dans notre commune et ainsi éviter le pire.

TGV Est ou la valse hésitation

TGV en site propre, train pendulaire, TGV pendulaire, construction de la ligne d'un seul tenant ou en phases, nos vaches ne savent vraiment plus à quel tracé se vouer pour retenir leur place à l'orchestre ! Et le pire, c'est qu'elles ne sont pas les seules. Les choix alternatifs et contradictoires du Secrétaire d'Etat et du Ministre des Transports ne contribuent pas à éclairer la voie. Aux dernières nouvelles, TGV serait réalisé en site propre (construction d'une ligne nouvelle) de façon conventionnelle mais sans précision sur le phasage.

Quoiqu'il en soit, deux évidences s'imposent :

- La difficulté du financement : l'Etat n'a pas les 33 milliards nécessaires, la rentabilité calamiteuse de la ligne (réappréciée aux alentours de 1 %) n'attire pas les investissements privés, et la SNCF est en pleine restructuration (ou plutôt en plein renflouement).

- La nécessité d'être plus que jamais vigilant et dans ce but, l'association ACTIFRAR s'est transformée en syndicat ACTIFAR dont le siège est à la Mairie de Les Mesneux, car il apparait clairement que les difficultés financières vont conforter le maître d'ouvrage (l'Etat) et le maître d'œuvre (la SNCF) potentiels à rogner encore plus sur les dépenses d'intégration à l'environnement et de protection de la qualité de vie des riverains.

L'Amiante au Collège de Gueux

Mesdames et Messieurs,

Sans doute êtes vous informés de la présence d'amiante dans le Collège de Gueux.

Ce matériau, largement employé dans les bâtiments publics dans les années 1970 pour l'isolation et la protection contre les risques d'incendie, se révèle être cancérigène.

Un récent rapport de l'INSERM rendu public le 2 juillet 1996 révèle que la mortalité liée à l'amiante en 1996 sera de 1950 personnes (1200 cancers du poumon et 750 cancers de la plèvre).

A la suite de ce rapport, le gouvernement a annoncé l'interdiction de l'amiante en France à partir du 1er Janvier 1997, devenant ainsi le 8ème pays européen à prononcer cette interdiction.

Des analyses de l'air des salles du collège ont démontré que les floccages et les revêtements de sol libéraient des poussières d'amiante dans des proportions non négligeables (10 ; 14 ; 16,5 fibres par litre d'air). Ces fibres sont inhalées par les élèves et le personnel du collège durant le temps de fréquentation scolaire.

L'Association « STOP AMIANTE » qui regroupe à ce jour 85 adhésions s'est créée au mois de juin 1996

à l'initiative de parents d'élèves et de professeurs. Elle essaie d'informer et d'agir pour que l'on supprime ce risque pour la santé des utilisateurs du collège car nous considérons qu'il n'est pas normal de respirer des fibres d'amiante dans un établissement scolaire.

Nous pensons qu'il est de la responsabilité de l'administration, en l'occurrence du Conseil Général, de tout mettre en œuvre pour offrir des bâtiments scolaires présentant toutes les garanties de sécurité pour les élèves et les personnels. Plus de 50 enfants de notre commune fréquentent le collège de Gueux. Nous avons fait déjà plusieurs démarches auprès de nos élus et nous avons sollicité les Maires et Conseillers Municipaux pour qu'ils puissent nous soutenir et faire poids auprès du Conseil Général pour que les budgets nécessaires soient débloqués, et que le "désamiantage" complet du collège de Gueux soit fait dans les meilleures conditions et dans les délais les plus brefs. Nous sommes tous concernés.

Bertrand HILMANN

Administrateur, Trésorier de l'Association.

Nous profitons de cet article pour vous préciser que le Maire est intervenu à ce sujet auprès du Président du Conseil Général et de la Présidente de la Commission Scolaire du District. Le District a fait procéder à des prélèvements d'air concernant l'amiante dans l'école primaire des Mesneux, nous vous rassurons il n'y a pas d'amiante dans l'école.

Maison Fleuries Résultat du concours 1996

1. Dodelinger René
2. Bertin Guy
3. Griffon Thierry
4. Chrétien Jean-Claude
5. Laire
6. Henrivaux Gabriel
7. Hagnier Max
8. Leroy Philippe
9. Debrouwer Jacques
10. Coltier

Encouragements à Mrs ; Mmes :
Dequid ; Rogier ; Jacquinet- Dumez
Georget ; Tilly ; Malgras ; Brelot ; Gras
Moret ; Benardeau ; Thierrard.

DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.

Le **Syndicat Intercommunal des Eaux du Rouillat** a procédé au renouvellement du Contrat pour l'exploitation par affermage du Service de Distribution Publique d'Eau Potable lors de sa séance du 14 octobre 1996. Après appel d'offres réglementaire le Syndicat attribue le contrat à la Compagnie Générale de Eaux (appelé le fermier), à partir du 1er novembre 1996 et ceci pour une durée de 12 années. Les obligations du fermier sont d'assurer le bon fonctionnement et une continuité du service des eaux, de fournir une eau conforme à la réglementation en vigueur, d'informer la Collectivité de toute modification de la qualité de l'eau et d'établir les branchements et les compteurs sous leur responsabilité.

Petites Annonces

Jeune Fille

sérieuse de 17 ans
garderait enfants
Week-end Vacances
ou soirs en semaine.
Tel : 03 26 49 83 63

Vends

AX 4 CV 3 portes
blanche Année 03/94
26 000 Kms
Vitres Teintées
4 roues avec
pneus hiver
Prix 31 500 Frs
Tel : 03 26 36 41 17

Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes est formé actuellement de 25 personnes. Ensemble nous avons organisé **la brocante** du 5 juin dernier qui fut une réussite avec 358 emplacements, sous un très joli soleil. C'est une journée qui apporte beaucoup de monde au sein de notre village et contribue à le faire connaître.

Le méchoui du 25 juin 96, accueillit comme tous les ans beaucoup de gens des Mesneux avec leurs amis.

Cette année les moutons firent place aux sangliers, cela fut très très apprécié.

Hélas nous avons été obligés de nous réfugier dans la salle des fêtes, car le temps était incertain !...



La soirée ados du 7 septembre s'est déroulée dans une ambiance dynamique, où tous ont pu danser jusqu'à 2 heures du matin sans souci.

Le repas des Anciens aura lieu le 24 novembre prochain, un jour tant attendu par tous. Malgré l'organisation et le travail que cela représente, nous apprécions énormément leur compagnie. Nous les attendons de pied ferme dans quelques jours...

Le Noël des Enfants le 8 décembre prochain accueillera tous les petits qui suivront ébahis les prestidigitateurs réalisant des tours de magie dans une ambiance extraordinaire. Attention la date a changé par rapport au calendrier du Comité des Fêtes, ce n'est plus le 15 comme prévu mais bien le 8 décembre.

N'oubliez pas **la Saint Valentin** cette soirée comme tous les ans réunira beaucoup de personnes autour d'un repas avant de danser toute la nuit. Pourquoi pas un repas avec une soirée à thème assorti. A bientôt...

L'Église St Remi de Les Mesneux

Suite de la page 1

restant à identifier)

• côté nord : St Louis, Ste Anne, St Antoine.

De part et d'autre du portail ouest, deux plaques de marbre sont gravées aux noms des bienfaiteurs de l'église.

Les bas-côtés sont également voûtés sur croisée d'ogives et sont éclairés par de petites fenêtres cintrées aux vitraux colorés. Le baptistère en pierre avec son couvercle de cuivre se trouve au fond du bas-côté sud devant un autel, autrefois dédié à Notre Dame de Lourdes, au-dessus duquel une toile représente une Vierge : La Femme de l'Apocalypse-figure de Marie. (Apocalypse de St Jean ch 11 et 12) "Une Femme, ayant la lune sous les pieds et sur la tête une couronne de 12 étoiles". Un petit portail latéral s'ouvre sur cette façade sud.



St Quentin, et un retable en plâtre exprimant une prière à Marie.

L'ABSIDE ET LE TRANSEPT

L'abside, du XIII^{ème} siècle, abrite un Maître-autel à baldaquin du XVIII^{ème} siècle en marbre rouge veiné. La croisée du transept est du XIII^{ème} siècle. Deux chapelles latérales du XVI^{ème} s'ouvrent sur le choeur.

La chapelle nord est dédiée à Saint Remi, patron de l'église, dont la statue orne une niche au-dessus de l'autel. Une statue de St Eloi est à sa gauche; Ste Thérèse est à sa droite.

Face à St Eloi, une petite porte s'ouvre sur un étroit escalier de pierre montant au clocher.

Sur ce mur est placé une toile représentant St Eloi. La chapelle sud est dédiée à la Vierge. A droite de l'autel on remarque la statue en pierre d'un personnage assis sur une colonne :



LE CLOCHER

C'est une tour carrée du XVIII^{ème} siècle, de style roman, placée au-dessus du choeur à la croisée du transept. On remarquera également sur la façade nord un petit clocheton qui abrite l'escalier montant au clocher.

Dans le livre de la Fabrique (*revenu affecté à l'entretien d'une paroisse - disparition des Fabriques en 1905 au moment de la séparation de l'Église et de l'État*) il est mentionné les travaux importants de l'église :

1855 • Agrandissement des deux bas-côtés.

1879 • Remplacement de la voûte de la grande nef qui à l'origine était en bois. "M. le curé Ricard a reçu une partie du bois pour le dédommager des travaux par lui effectués au presbytère" les grosses poutres ont été vendues (Coût des travaux 3 800 F) dont 3 500 F ont été remis par la Comtesse de Saisseval avant son départ des Mesneux.

1880 • Dallage de la grande nef (300 F).

1880 • Vente d'une chaire ancienne pour être remplacée par une chaire en pierre sculptée dans le

L'Église St Remi de Les Mesneux

style de l'église.

1881 • M. le curé fait remarquer le mauvais état de la toiture du clocher et du plafond de la sacristie.

En 1897 la Fabrique déclare que les travaux sont trop importants et sont à la charge de la commune.

1883 • L'orgue acheté en 1852 doit être réparé.

Dons effectués par le Comte et la Comtesse de Saisseval :

- Dallage des bas côtés
- Deux verrières qui ornent et complètent le sanctuaire
- Deux statues : un Sacré-Coeur et Marie au coeur transpercé (aujourd'hui placées dans la chapelle de la Vierge)
- De nombreux vases et candélabres
- Des dons d'argent.



Enfin plus récemment la restauration de certains vitraux et l'illumination de l'Église (depuis le 6 mai 1994) ont été réalisés.

État Civil

Naissances : Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents pour la naissance de :

BAUR	Cédric	le 20 janvier
THIERARD	Antoine	le 19 mai
MOINDJIE	Thimoté	le 3 juillet
GRIFFON	Corentin	le 13 juillet
DOUAI	Thibault	le 13 juillet

Mariages : Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés et à leur famille :

M. DEHU Philippe et Melle DESJARDIN Catherine	le 25 mai
M. EL DAROFF Ivan et Mlle LETADIC Hélène	le 25 mai
M. BOURDILLAT Michaël et Melle JEANNE Véronique	le 15 juin
M. JACQUINET Bertrand et Melle ROBIN Sybille (don de 500 Frs au profit de la coopérative scolaire)	le 14 septembre
M. DESIRONT Eddie et Melle JACQUINET Karine (don de 400 Frs au profit de la coopérative scolaire)	le 19 octobre